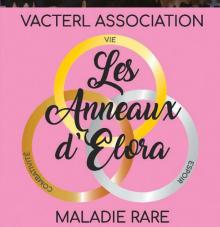




A.R. - Novembre Communauté 2019



1€ par inscription  
est reversé  
à l'association.

**ADELL**

Amicale des  
Sapeurs Pompiers  
Montluçon

Amicité  
s'Nature

finac  
Sapem

CA  
CENTRE  
FRANCE

RETRAITÉ  
SPORTIVE

ISOCOMBLES  
L'Institut souffre

WELCOM<sup>®</sup>  
Téléphone, Internet, Accessoires

S-2  
SNEAKERS  
SPECIALIST

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Allier  
Le Département

Montluçon  
COMMUNAUTÉ

Mairies : Lavault-Sainte-Anne // Villebret  
// Saint-Genest // Sainte-Thérence // Lignerolles.



# TRAIL<sup>11<sup>°</sup></sup> LAVAULT-SAINTE-ANNE & GORGES DU CHER

**24/02/19**

**25 km - 14 €**

**15 km - 12 €**

**Trail découverte 8 km - 6 €**

**Kids TRAIL - 1km - gratuit**

**ADELL**

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Allier  
Le Département

Montluçon  
COMMUNAUTÉ

Mairies : Lavault-Sainte-Anne // Villebret  
// Saint-Genest // Sainte-Thérence // Lignerolles.

## *Règlement*

## Art. 1er : Organisateur ADELL

**Art.2** : Epreuve ouverte aux licenciés (licence FFA compétition ou licence d'une fédération agréée avec mention de la non contre-indication à la pratique de la course à pied, de l'athlétisme ou du sport en compétition visible **au dos de la licence**) et non licenciés. **Tout athlète du 25 et 15 km** non licencié doit fournir un certificat médical original ou sa copie **de non contre-indication à la pratique de la course à pied, de l'athlétisme ou du sport en compétition datant de moins d'1 an à la date de la course** conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999. Autorisation parentale pour les mineurs.

**Art. 3 : Assurance – Responsabilité** : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence sportive. **Les autres participants doivent s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ni même en cas de vol.** Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle d'accident. Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

**Art. 4 : Sécurité :** Postes de contrôle installés en plusieurs points du parcours, en liaison radio ou TPH avec le PC de la course. Assistance médicale assurée par une équipe de secouristes et médecin urgentiste en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. Les services médicaux d'urgence seront habilités **à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve**. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y remettre son dossier.

**Art. 5 : Parcours :** Balisage du parcours à l'aide de bombes biodégradables, rubalises et flèches de couleur. Chaque concurrent est tenu de respecter le code de la route. **Obligation de ne jeter aucun emballage sur le parcours sous peine de disqualification Site Natura 2000 (Décision sans appel).**

**Art 6 : Ravitaillement** : Épreuve en autosuffisance totale. Deux postes de ravitaillement seront malgré tout mis en place à mi-parcours et à 3 km de l'arrivée

**Art. 7 : Matériel Obligatoire** : Une réserve d'eau suffisante est obligatoire. Une couverture de survie, des barres énergétiques, un sifflet, un téléphone portable, des chaussures type trail et tenue adaptée aux conditions météo sont conseillés. Vu la difficulté du parcours, sur le 15 et 25 km, **un contrôle du sac à dos et de la tenue visuels seront effectués lors du retrait des dossards.** Les organisateurs se réservent le droit d'interdire le départ de la course à toute personne mettant en péril son intégrité physique. Port des bâtons interdit. Je m'engage à être en possession du matériel de sécurité requis au règlement de l'épreuve durant la durée de celle-ci.

**Art.8 : Récompenses :** Lot souvenir à chaque participant. Lots au 3 premiers du classement scratch puis au 1er de chaque catégorie. Présence obligatoire des récompensés à la remise des prix.

**Art. 9 :** En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve **sans aucun remboursement**, d'en modifier l'horaire ou le parcours. En cas de non-participation à notre épreuve, aucun remboursement ne sera effectué après le 17 février 2019 sauf présentation d'un certificat médical d'inaptitude.

**Art. 10 : Loi informatique et liberté** : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Il en est de même pour les droits à l'image. Pour toute personne ne désirant pas apparaître sur la liste résultats le signaler à l'organisation ainsi que sur le site de la FFA (demande sur [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

**Art. 11 :** Tout concurrent en s'inscrivant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans la cadre de la promotion de celui-ci.

TRAIL DE LAVAULT SAINTE ANNE - 24 FEVRIER 2019

**Inscription par internet (jusqu'au 22 février) ou par courrier (jusqu'au 15 février) ou sur place le jour de la course. Clôture possible avant si la course est complète.**

L'inscription ne sera validée qu'à la réception des documents obligatoires (Copie ou mail) ou par leur présentation le jour de la course.

**Le paiement s'effectue lors de l'envoi de l'inscription pour être prise en compte.**

Cochez la case de la course choisie et indiquez le nombre de repas si nécessaire :

<b>25 km</b> (14 €) à partir de 18 ans : <b>licence ou certificat médical obligatoire (+ 7€ sur place) – départ 8h15</b>
<b>15 km</b> (12 €) à partir de 16 ans : <b>licence ou certificat médical obligatoire, autorisation parentale obligatoire pour les mineurs (+ 7€ sur place) – départ 9h15</b>
<b>Parcours découverte</b> 8 km à partir de 16 ans (6 €) <b>Pas de certificat médical, pas de classement, autorisation parentale obligatoire pour les mineurs – départ 9h00</b>
<b>Kids trail</b> de 7 à 11 ans (gratuit) : <b>Pas de certificat médical, pas de classement, autorisation parentale obligatoire – départ 10h15</b>
Je réserve ____ repas au prix unitaire de 9 € (A réserver avant le 17 février 2019) <b>(Truffade + salade + tarte maison + café + boisson)</b>
<b>Non Licencié</b> : Certificat médical obligatoire de non-indication à la pratique de la course à pied, de l'athlétisme ou du sport en compétition de moins d'un an au jour de la course.
<b>Licencié</b> : Conformément à l'art. L.231-3 du code du sport (Enfants et adultes), la participation est subordonnée à la présentation d'une licence FFA compétition ou licence d'une fédération agréée avec mention de la non contre-indication à la pratique de la course à pied, de l'athlétisme ou du sport en compétition visible au dos de la licence ( <i>attention : les autres licences FFA santé-loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées</i> )
<b>Aucun autre document ne pourra être accepté</b>

### *Pointure pour lot souvenir :*

Nom :

Prénom :

Sexe :  Masculin  Féminin Année de Naissance :

**Adresse :**

Tel ou mail (en cas d'annulation)

Numéro de licence : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_

EEA       UICLER       AUTRE : (Préciser) \_\_\_\_\_

T.T.A  STOLEF  AUTRE : (Préciser) \_\_\_\_\_

*J'accepte l'ensemble du règlement dont j'ai pris connaissance, Signature :*

Les engagements se feront par internet [Klikego](#) ou par courrier à :

M. BERNARDO Cédric, 127 rue buffon 03100 MONTLUCON

### Chèque à l'ordre de ADELL - Pas d'inscription par téléphone

#### AUTORISATION PARENTALE : *Pour les moins de 18 ans*

Je soussigné (e) (Nom, Prénom) ..... autorise ma fille, mon fils, mineur (e) à participer à la course ..... et dégage l'organisateur toute responsabilité. Fait à ..... le ..... Signature :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.